Amendement N° 069

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

-

COMMISSION PERMANENTE du 27 mai 2020

Rapport n° CP 2020-C09 : Aide exceptionnelle aux boursiers demi-pensionnaires dans le cadre de la crise du Covid 19 - Mai 2020

AMENDEMENT :

Un article, ainsi rédigé, est ajouté à la délibération :

Article 4 : Amplifier l'action régionale et nationale en faveur des élèves en grande précarité

- S'engage à mettre en place une aide financière régionale majorée, prolongée sur la durée de fermetures des services de restauration des lycées et indexée sur le quotient familial.

- Interpelle l'Etat pour que, dans une loi de finances rectificative, il augmente les fonds sociaux des établissements destinés aux élèves en grande précarité et qu'il crée des postes d'assistants sociaux en nombre dans les établissements scolaires afin d'assurer un suivi de ces enfants et de lutter contre la pauvreté, première créatrice d'inégalités scolaires.

Exposé des motifs :

FACE À LA CRISE SOCIALE,

LA RÉGION DOIT ÊTRE UN BOUCLIER SOCIAL POUR LES ÉLÈVES PAUVRES

Alors que les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire semblent extrêmement lourdes pour notre territoire, la réponse régionale est peu visible car quasi inexistante ou simplement ponctuelle. Pourtant la Région doit agir pour ses territoires et créer des politiques régionales spécifiques à cette situation exceptionnelle et programmatiques afin d'aider les familles les plus vulnérables dont le nombre ne va cesser de croître dans les mois à venir.

Dans la mesure où le prix moyen d'un repas scolaire, tout compris, est estimé à 9€, la proposition d'une aide régionale de 60€ pour les familles de lycéen·ne·s boursiers n'est pas suffisante. Elle doit être majorée pour être à la hauteur de la crise alimentaire qui touche des familles franciliennes. Le rapport de Jean Paul Delahaye ("*Grande pauvreté et réussite scolaire : le choix de la solidarité pour la réussite de tous"*) expliquait déjà en 2015 que le repas à la cantine était un des seuls repas complet et équilibré pour trop de jeunes de familles pauvres. La perte de revenus d'appoint, le chômage partiel et la basculement vers un chômage complet en juin ou juillet va plonger de très nombreuses familles dans la grande précarité. La crise alimentaire en Ile-de-France n'en est malheureusement qu'à son commencement. Si une aide ponctuelle durant le confinement était nécessaire, pour aider réellement les familles, elle doit être prolongée.

Si les lycées réouvrent, les services de restauration scolaire resteront pour leur grande majorité fermés, ce seront alors quatre mois sans cantine. Si le tarif de la restauration scolaire dans tous les lycées est indexé sur le quotient familial, c'est parce que c'est le choix de la solidarité qui a été fait pour que tous les lycéen·ne·s puissent bénéficier d'un repas à la cantine. L'aide régionale doit prendre en compte ce critère social pour épauler plus encore les familles les plus touchées par la crise alimentaire et aider plus encore, les familles des lycéen·ne·s qui en ont le plus besoin. La distribution de paniers solidaires dans les lycées est une aide ponctuelle, nécessaire mais qui ne suffit pas. Il faut penser en terme de politiques publiques solidaires et pérennes.

Enfin, la Région doit interpeller l'Etat afin que, dans le cadre d'une loi de finances rectificative, soient réabondés les fonds sociaux destinés aux établissements scolaires qui ont subi en 2020 des coupes drastiques alors qu'ils sont destinés aux lycéen·ne·s de familles pauvres. Nous souhaitons également

que la Région interpelle l'Etat sur la nécessaire création de postes et embauches d'assistant·e·s sociaux scolaires afin d'accompagner réellement les élèves des familles qui connaissent une grande précarité ou une pauvreté. La lutte contre les inégalités scolaires, faire réussir les élèves passe obligatoirement par des moyens pour lutter contre la pauvreté.

C'est le sens de cet amendement

Céline MALAISÉ
Présidente